



Communiqué des organisations de Loire-Atlantique CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, Comité de Mobilisation Etudiants, Coordination des Lycéens

L'intersyndicale départementale, avec les comités étudiants et lycéens, rappelle son attachement aux droits fondamentaux de se réunir et de manifester ainsi que l'obligation pour les pouvoirs publics d'assurer la sécurité des manifestants.

Les organisations signataires condamnent avec la plus grande fermeté le recours aux violences. Contreproductives dans leurs effets, elles desservent les fondements des luttes. Nous ne cautionnons en aucune façon les violences physiques contre les personnes.

Dans le cadre de la manifestation du 31 mars à Nantes contre le projet de loi travail, un lycéen a été blessé par les forces de police suite à un tir de flash ball (la blessure a nécessité la pose de dix points de suture). L'utilisation du LBD est éminemment dangereuse. Para-létale, elle devrait être proscrite et l'utiliser face à des jeunes, mêlés souvent inconsciemment à des affrontements dont ils ne perçoivent pas les conséquences, relève d'une pratique aveugle, potentiellement mutilante.

Nous condamnons ces faits de violence à l'égard d'un lycéen qui manifestait pour défendre le droit à un avenir, un véritable emploi, un vrai salaire, un vrai statut.

Les forces de police n'ont pu intervenir qu'à la demande des autorités, de leur hiérarchie ; en premier sur la base des consignes du Préfet, représentant du gouvernement. La réponse préfectorale à la lettre ouverte intersyndicale suite aux violences du 9 mars vient justifier des tirs sans sommation. Elle nie l'utilisation de grenades autres que lacrymogènes et fumigènes. Le gouvernement et son représentant au niveau départemental sont pleinement responsables des ordres donnés, de leur exécution et de leurs conséquences.

Aussi, au-delà des forces de police qui agissent à la demande de l'autorité politique, nous considérons que la responsabilité de l'Etat et de son représentant demeure pleine et entière et s'étend aux actes accomplis dans le cadre des ordres donnés.

Nantes, le 4 avril 2016